



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire siège en séance extraordinaire ce 15 février 2021, à 18 h 30, par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, Martine Couture, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Avis de motion - Règlement d'emprunt no 902-2021 décrétant les travaux de la rue Principale
 5. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 6. Clôture de la séance extraordinaire
-

18433-02-2021
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 février 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18434-02-2021
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.

18435-02-2021
point no 4

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 902-2021 DÉCRÉTANT
LES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE**

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement d'emprunt no 902-2021 décrétant les travaux de la rue Principale, de la rue de l'Église à la rue Côté.

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.

18436-02-2021
point no 5

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 15 février 2021 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18437-02-2021
point no 6

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 15 février 2021 à 18 h 41.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
